



Carcassonne, le 13 février 2023

Appel à candidatures pour la création de 88 places de résidences autonomie sur le département de l'Aude

Depuis le 1^{er} février et jusqu'au 30 avril, un appel à projets est ouvert pour créer 88 places en résidences autonomie, dans le cadre de l'initiative pour le développement des résidences autonomie (IDRA).

Par l'intermédiaire de l'initiative pour le développement des résidences autonomie, la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), avec le réseau des caisses régionales de l'assurance retraite, soutiennent le déploiement de nouveaux logements au sein des résidences autonomie, par création ou par extension dans les départements sous dotés. Ce dispositif, financé dans le cadre du Ségur de la santé et du plan France Relance par l'Union Européenne, permet le fléchage d'une enveloppe budgétaire en subvention d'investissement de 5 000 € par place. Le Département de l'Aude a candidaté et a été retenu pour la création de 88 nouvelles places.

Afin de favoriser cette initiative, le Département de l'Aude et la Carsat Languedoc-Roussillon proposent un soutien financier complémentaire, sous conditions, aux porteurs de projets retenus :

- 20 000 € par projet en faveur de l'ingénierie ;
- Garantie d'emprunt ;
- Habilitation à l'aide sociale ;
- Versement d'un forfait autonomie afin de financer les actions de prévention de la perte d'autonomie.

L'appel à candidature vise à soutenir la création ou l'extension de 88 nouvelles places au sein de résidences autonomie dans le département de l'Aude. Les territoires du littoral et du pays Corbières-Minervois sont ciblés par cet appel à candidatures.

Les projets devront se conformer à un cahier des charges disponible sur le site internet du Département : www.aude.fr.

Les publics cibles sont les personnes âgées autonomes de 60 ans et plus (classés en degré de dépendance GIR 6 à GIR 4 selon la grille Aggir).

Les candidats doivent avoir une personnalité morale.

Les dossiers de candidature devront être déposés complets au plus tard le 30 avril 2023.

La demande doit être transmise à la caisse régionale compétente et au Département.

- À la Carsat Languedoc-Roussillon, par mail :

montpellieractionsocialeetsante@carsat-lr.fr.

- Au Département de l'Aude :

Le candidat devra fournir une version papier et une version sous format électronique sur clé USB :

- Par voie postale, en courrier recommandé avec accusé de réception, au plus tard le 30 avril 2023 (le cachet de La Poste faisant foi), adressé à :

Département de l'Aude
Service Établissements
Allée Raymond-Courrière
11855 CARCASSONNE CEDEX 9

- Remise en main propre : contre un récépissé de dépôt faisant foi, au plus tard le 30 avril 2023 avant 16 heures, au service Établissements du Département de l'Aude – Bureau 3.019 (Hôtel du Département – Carcassonne), de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Contacts presse

Conseil départemental de l'Aude : Gael Rainaud / gael.rainaud@aude.fr / 04 68 11 06 54

Carsat Languedoc-Roussillon : Lyse Delabre / lyse.delabre@carsat-lr.fr / 06 79 15 89 62